

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

COMPTE RENDU N° 2015/10 DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er décembre 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
M. RIVAL Pascal
Mme SERRAILLE Joëlle

M. PERRIER Guy
Mme GIROUD Sylvie
M. NAYRAND Raphaël
Mme PERIAT Véronique
M. DUTEL Jean-Pierre
Mme ODDOUX Julia

Excusé : M. ROCHARD Jean-François (pouvoir donné à Madame le Maire).

Madame Colette COLLON est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

- Subvention à la MJC Bussières pour le centre de loisirs de juillet 2015 ;
- Révision des tarifs au 1^{er} janvier 2016 dont repas cantine ;
- Mobilier salle Gros ;
- Mise à disposition du terrain pour projet résidence en remplacement de l'HLM Jacques Vergnier ;
- Point sur les travaux Ilot de l'Eglise ;
- Station TOTAL ;
- Animation terre de tisseurs patrimoine ;
- Personnel communal : contrat de Mme VOLLE à renouveler au-delà du 31 janvier 2016 en remplacement de Mme Delphine TRIOMPHE en disponibilité ;
- Contrat Pierre GARIN : à renouveler pour un an.
- Adhésion compétence optionnelle SAGE ;
- Avis sur le rattachement de certaines communes au SIEMLY ;
- Avis sur le projet de coopération intercommunal présenté par le Préfet ;
- Décisions modificatives ;
- Questions diverses :

⇒ **Approbation du procès-verbal de la réunion des 27 octobre et 06 novembre**

Mme Oddoux demande à ce que soit enlevé du dernier compte rendu « pour convenance personnelle » concernant la demande d'utilisation de l'ordinateur de la mairie.

Ce qui a été écrit dans le dernier compte rendu est uniquement ce qui a été dit. De plus, il s'agit vraiment d'une convenance personnelle puisque le mail précise « étant en période de vacances scolaire j'aurais souhaité utiliser un ordinateur en mairie pour travailler une matinée dans un lieu plus calme que chez moi ! »

Concernant les comptes rendus des conseils municipaux, ainsi que Jean Claude Palais l'a demandé après le dernier conseil municipal, nous proposons que le compte rendu soit établi sur le fond et non sur la forme, à l'image de ce qui a été décidé à la communauté de communes, afin d'une part, d'éviter à la secrétaire

d'avoir à prendre des notes de façon trop lourde, et surtout d'éviter la polémique sur ce qui a été dit ou pas, et qui n'apporte rien de constructif in fine.

Cette proposition est soumise au vote : 4 CONTRE (J. ODDOUX, P.RIVAL, JP. DUTEL, R. NAYRAND)

⇒ **Liste des délibérations prises à la date des 27.10 et 06.11.2015**

Séance du 27 Octobre 2015	
2015.08.01	Aprobation de l'acquisition par EPORA de l'immeuble AC 81 et rétrocession à la commune
2015.08.02	Centre touristique et de loisirs approbation du dossier de consultation des entreprises
2015.08.03	Centre touristique et de loisirs demande de subvention au titre du 1 % Paysager
2015.08.04	SIEL : réfection éclairage aux abords de la mairie
2015.08.05	Approbation DM 03 et 04 du budget assainissement 2015
2015.08.06	Approbation DM 11 du budget Commune 2015
Séance extraordinaire du 06 novembre 2015	
2015.09.01	Hôtel PERRIER : Approbation du jugement du 16 octobre 2015
2015.09.02	Hôtel PERRIER : Approbation DM
2015.09.03	autorisation donnée à EPORA pour lancer la procédure de DUP

⇒ **Subvention à la MJC Bussières pour le centre de loisirs de juillet 2015**

Madame le Maire propose de verser une subvention à la MJC de BUSSIERES d'un montant de 792,29 € correspondant au centre de loisirs organisé durant les vacances de juillet 2015.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

⇒ **Révision des tarifs au 1^{er} janvier 2016 dont repas cantine**

Madame le Maire propose d'entériner le tarif du repas de la cantine à 3,50 € conformément à la décision du CCAS, et d'imputer une hausse de 1 % aux autres tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (1 Voix contre - J. ODDOUX) :

- **FIXE** la garderie périscolaire à 0,70 €,
- **APPLIQUE** une augmentation de 1 % sur l'ensemble des tarifs, sauf pour les forains de la fête patronale et la garderie du mercredi,
- **FIXE** la caution de la salle Jean Garel à la somme de 1 000 € ;
- **SUPPRIME** le montant de la location de l'étuve,
- **LOUE** uniquement l'ancien mobilier,
- **FIXE** la caution à 300 € pour chaque matériel loué en dehors des salles (machine à saucisses, machine à café...),

⇒ **Mobilier salle Gros**

Monsieur Jean-Claude PALAIS explique que la salle GROS sera louée fréquemment lors des travaux de la salle Joannès DUSSUD aux associations (concours de belote, repas...).

Afin de préserver le sol et éviter de mettre une protection de sol, après une présentation de différents modèles de chaises, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à l'achat des chaises à dossier en bois. (1 abstention : R. NAYRAND)

⇒ **Mise à disposition du terrain pour projet résidence en remplacement de l'HLM Jacques Vergnier**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre à disposition du terrain de l'emplacement J. Vergnier au constructeur, auteur du projet présenté lors du dernier conseil municipal.

Madame le Maire souligne l'opportunité d'avoir un constructeur privé pour réaliser une résidence pour 15 familles avec l'impact que cela peut avoir sur l'économie locale et la vie du village.

Une réunion publique aura lieu courant février pour présenter le projet aux habitants désirant se porter acquéreur d'un appartement de bon standing.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer une promesse de vente de ce terrain au prix de 20 000 €, sachant qu'il a été cédé à la commune à l'euro symbolique, afin de permettre au constructeur d'affiner son étude économique.

C'est un prix intimement lié à ce projet, qui ne se fera que si 60 à 80 % de logements sont pré-vendus. Dans le cas contraire, la mairie récupèrera son terrain et pourra le mettre à disposition d'un autre projet. Mais le fait d'envisager la possibilité de loger une quinzaine de familles doit être étudié avec beaucoup d'intérêt.

J. ODDOUX propose qu'à l'emplacement de ce terrain soit réalisé un maraîchage pour la cantine scolaire réalisé et géré par les agents communaux. Elle propose également un référendum auprès de la population pour connaître leurs vœux.

Madame le Maire rappelle que ce terrain est constitué de remblai et n'a pas de terre végétale et qu'un référendum ne peut être fait pour recevoir des propositions mais seulement pour donner une réponse à une question.

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition le terrain via une promesse de vente moyennant la somme de 20 000 € à la société OME

1 Voix contre (Julia ODDOUX) – 3 Abstentions (P.RIVAL, JP. DUTEL, R. NAYRAND)

⇒ **Point sur les travaux Ilot de l'Eglise**

Monsieur Jean-Pierre POIRON informe l'assemblée que l'entreprise BALMONT interviendra en fin de semaine pour l'installation du chantier et le début des travaux interviendra lundi 7 décembre, fin de chantier prévue le 24.12.2015.

Par mesure de sécurité un arrêté a été pris afin de réglementer la circulation : accès maison de retraite par interdiction d'aller sur le chantier.

⇒ **STATION TOTAL**

Elle a été mise en route le 20 Novembre dernier. C'est Mme MAGAT gérante de la station TOTAL de TARARE qui en a la responsabilité.

Le rapport d'inventaire est le suivant au 1^{er} décembre 2015 :

↳ 7000 l de gazoil et 2000 l d'essence 98, du 20.11 au 1^{er} .12.2015

L'entrée du contrat est de 20 000 l par mois.

Mme MAGAT juge ce résultat très encourageant. Une signalétique, financée par TOTAL, sera mise en place sur les 4 départementales. Un affichage pour la ZA sera installé prochainement. En ce qui concerne l'éclairage public, deux candélabres seront apposés autour du 15 décembre.

Les cartes peuvent être demandées à Mme MAGAT. Les cartes GR proposées (nationales et européennes) aux artisans et entreprises permettent l'approvisionnement à un coût moyen calculé sur la moyenne des tarifs sur la France, excepté sur stations Total Access. Les artisans ont intérêt d'opter pour les cartes GR dans la mesure où elles garantissent également le tarif le plus bas affiché à chaque station (y compris dans les stations total access).

Une caution est demandée, elle est équivalente à un mois de consommation prévisionnelle et payable par chèque encaissé.

Pour les particuliers : possibilité de carte de fidélité (via internet)

⇒ **Terre de Tisseurs/Patrimoine**

Deux dates sont prévues pour une visite les 20 mai et 25 août 2016 pour des groupes de 25 personnes maximum.

Accueil en Mairie, visite de la Maison du patrimoine. Visite dans le village terre de tisseurs (église, chapelle, madone, parc, centre bourg). Possibilité repas au Restaurant PICAMAL le 20 mai et à l'Auberge du Chêne le 25 août ou pique-nique tiré du sac. Promenade à la Tour Matagrin, découverte du sentier de l'arbre au bois qui sera installé en partenariat avec l'ONF, Ouverture de la boutique, exposition de photos : « Loire fertile, portraits ligériens ». Le prix est de 3 € au profit de l'office du tourisme.

Madame le Maire souligne que c'est un véritable travail de fond qui a été réalisé autour du tourisme par les adjoints. Il va falloir communiquer pour ces journées, c'est bien de se servir de ce qui existe pour faire vivre le tourisme. L'office du tourisme des montagnes du matin est très porteur pour ce projet.

⇒ **Personnel communal**

- Renouvellement du contrat de Mme VOLLE qui remplace Mme TRIOMPHE. Elle s'occupe de l'entretien de l'école et de la maison médicale. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.
- Renouvellement du contrat de M. GARIN qui se termine fin décembre. Il est proposé de le renouveler pour un an à compter du 1^{ER} janvier 2016. Le conseil municipal approuve le renouvellement.

2 Voix Contre (JP DUTEL, J. ODDOUX) ; 2 Abstentions (R. NAYRAND et P. RIVAL)

⇒ **Adhésion compétence optionnelle SAGE**

Notre contrat SAGE arrive à expiration. Il est rappelé qu'il intervient par une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics, et à la mise en œuvre des solutions techniques moyennant la somme de 975 € par an.

Madame le Maire propose de ne pas renouveler pour cette année et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au titre de l'année 2016.

⇒ **Avis sur le rattachement de certaines communes au SIEMLY**

Plus de 6000 adhérents sont susceptibles de rejoindre le syndicat. Le syndicat est capable d'approvisionner l'ensemble et de supporter les travaux potentiels.

A terme il y aura six syndicats des eaux dans le Rhône alors qu'il y en a 24 actuellement. C'est le Préfet qui décide des regroupements.

Le conseil municipal approuve le rattachement proposé (2 Abstentions NAYRAND R. et RIVAL P.)

⇒ **Avis sur le projet de coopération intercommunal présenté par le Préfet**

Madame le Maire rappelle :

Le regroupement des communautés de communes devient incontournable de par les compétences qui leur seront données par la loi NOTRe : Economie, assainissement, tourisme, plus compétences optionnelles mais qui ne manqueront pas de leur revenir à terme : petite enfance, voirie, Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations), etc..... sans parler de la mise en place de la fibre optique qui nécessite des investissements de plusieurs millions d'euros pour chacune d'entre elles.

Il est facilement imaginable que les communautés de communes devront être suffisamment fortes financièrement pour supporter autant de compétences.

La communauté de Communes a des liens indiscutables avec Feurs, en effet, trois communes de la communauté de communes de Balbigny appartiennent au canton de Feurs, La ZA de Bois vert est située sur la commune d'Epercieux (canton de Feurs), la ZAIN (Zone d'activités d'intérêt national) de la fonds de l'or à Feurs et de Balbigny avec Samro qui font partie du même syndicat, la perception qui sera déplacée à Feurs à compter du 1^{er} janvier 2015, la circonscription est la même que celle de Feurs, les habitants vont sur Feurs pour le lycée, la piscine, le marché, ou encore les commerces et l'hôpital.

Cet état de fait a d'ailleurs été reconnu au sein de la communauté de communes qui a entériné le fait de se rapprocher de Feurs.

RAPPEL : une première proposition avait été faite qui regroupait les communautés de communes de Balbigny, la Cople, Val d'Aix et d'Isable et pays d'Urfé. Cette proposition n'avait pas été entérinée par le conseil communautaire. Une seconde proposition avait ensuite été faite et avait été votée à l'unanimité, elle regroupait Balbigny, Feurs en Forez, les Montagnes du Matin et la Cople. Elle n'a pas été

retenue par le préfet qui propose un regroupement des communautés de communes de Balbigny, Feurs, Panissières, Chazelles sur Lyon et une partie de St Galmier.

Le préfet nous demande de nous prononcer POUR ou CONTRE le schéma actuel.
CONTRE : /

Abstentions : 3 (ODDOUX J, DUTEL JP, NAYRAND R.)

Madame le Maire propose d'ajouter une remarque à la proposition du Préfet concernant l'enclave St-GALMIER – CHAMBOEUF, qui devraient être deux communes à rester dans le périmètre de St Galmier.

P. Rival n'approuve pas cette remarque.

⇒ **DM**

Le conseil municipal approuve les DM à intervenir à la demande de la Trésorière.

⇒ **Questions diverses :**

- Tableau élections
- M. Paul SALEN, député, se rendra sur la commune le **vendredi 11 décembre** prochain à **16 heures** pour une rencontre informelle
- Bulletin municipal
Un mini bulletin (4 pages) sera édité en fin d'année. Il relatera les actions menées au cours de l'année 2015.
La distribution des bons de Noël se fera dans les prochains jours.
- Subvention aux associations
Madame le Maire signale que les associations doivent obligatoirement avoir un numéro de SIRET pour pouvoir bénéficier d'une subvention. Il s'agit d'une prescription obligatoire imposée par la trésorerie.
- Question rapportée par P. Rival : Comment faire ralentir les véhicules qui arrivent du Pin Bouchain et qui roulent très vite à l'entrée du village ?
Pas de propositions de la part de M. P. RIVAL.
Madame le Maire signale que, avant tout, les personnes doivent respecter le code de la route ! La vitesse en agglomération est de 50km/h.
De même, Mme Collon pointe du doigt que les piétons doivent aussi de leur côté respecter certaines règles (marcher du côté opposé au sens de circulation par ex...).

Les ralentisseurs ne sont pas possibles en raison de la neige et du passage du chasse neige. D'autre part, Jean Pierre Dutel précise qu'ils sont extrêmement problématiques pour les tracteurs et les véhicules de chantier, le bruit que fait un camion en passant dessus est également un critère rédhibitoire pour les riverains.

La signalétique au sol (bandes blanches) n'est pas efficace et a plutôt tendance à accroître la vitesse.

J. Oddoux propose de mettre des panneaux d'alerte type « attention à nos enfants ».

La seule alternative est d'installer des radars pédagogiques qui sont réputés efficaces. La présence du gendarme serait bien sûr un point décisif sans doute, mais, ils sont bien occupés en ce moment avec vigipirate et on peut douter qu'ils aient les moyens en temps et en personnel pour assurer des contrôles sur ce point précis.

Mr Poiron attire l'attention sur l'importance de cette problématique et de sa prise en compte avec la remise à niveau de la signalétique autour de l'école, au rond-point, le marquage au sol, entre autres la réalisation d'un sentier pour les piétons afin de relier le haut et le bas du village sans croiser de véhicules. De plus, dans le cadre du COCA et du réaménagement du centre bourg, la sécurisation de la traversée du village a été prise en compte avec inévitablement des impacts sur la route de St-Cyr.

- Prochain Conseil Municipal : le mardi 26 janvier à 20 heures.

Fait en Mairie, le 1^{er} décembre 2015,

Le Maire,

Veronique CHAVEROT.

